

*L'Union pour la Démocratie Française.  
Implications de l'émergence d'un pouvoir des adhérents<sup>1</sup>*

Nicolas Sauger

A l'image des autres partis d'Europe occidentale (Scarrow, Webb, Farrel, 2000), et comme son partenaire RPR de la droite modérée française, l'UDF entreprend, dans les années 1990, de réformer ses statuts en direction de leur démocratisation. Par trois fois, en 1991, en 1998 mais surtout en 1996, le rôle des adhérents est accru, dans deux directions. En 1991, les adhérents se voient pour la première fois reconnus statutairement, avec des délégués au sein des instances dirigeantes du parti, leur représentation étant accrue en 1996 et 1998<sup>2</sup>. A partir de 1996, les adhérents se voient en outre confier la tâche de désigner leurs présidents de parti, tant au plan local que national, cette sélection du leader étant opérée par élection directe, suivant la règle un membre une voix<sup>3</sup>.

La démocratisation entreprise par l'UDF apparaît donc particulièrement rapide et de grande ampleur, non pas que le niveau de démocratisation des statuts soit particulièrement exemplaire, mais parce que la situation de départ excluait totalement la notion d'un moindre pouvoir, ne serait-ce que formel ou symbolique, des membres. En moins de dix ans, les adhérents passent ainsi d'un statut d'inexistence organisationnelle, sans notion d'assemblée générale du parti par exemple, à celui de fondement de la légitimité du pouvoir interne.

Cet accès à la "modernité organisationnelle", ou du moins l'alignement sur un mode d'organisation légitime et dominant, peut être lu sur le mode du "rattrapage", ou celui d'un développement tardif. Il doit être, dans cette perspective, ramené à l'histoire organisationnelle de l'UDF. Fondée en 1978 comme une coalition électorale de différents partis des "modérés" français, l'UDF, a connu, dès 1981, avec la défaite de son leader V. Giscard d'Estaing, un arrêt de son processus de développement et donc de son institutionnalisation (Hanley, 1999). Jusqu'au moins en 1996, l'UDF reste donc une confédération de partis (Thiébaud, 1988; Massart, 1997), la fusion de ses différentes composantes n'étant prononcée qu'en 1998 et celle-ci restant encore à ce jour inachevée.

Le cas de l'UDF présente donc une situation relativement spécifique où la démocratisation des statuts s'accompagne d'un processus de changement fondamental de son organisation et, consécutivement, de sa raison d'être<sup>4</sup>. En se construisant comme parti à part entière, l'UDF est également obligée à sortir du rôle où elle était étroitement confinée, essentiellement limité à la distribution et à la négociation d'investitures électorales.

Dans ce papier, nous proposons de plus particulièrement réfléchir sur les implications qu'a l'émergence de nouveaux pouvoirs pour les adhérents dans les statuts de l'UDF, tant sur le plan interne, ce qui constituera notre première partie, que sur le plan de la position de l'UDF au sein du système politique, dans une seconde partie.

---

<sup>1</sup> Ce papier est pour une large partie inspiré des réflexions développées de manière commune au niveau de la droite française dans (Haegel, Putz, Sauger, 2001 a et b).

<sup>2</sup> Cette représentation ouvre la voie à une contribution, mais indirecte, des adhérents à l'élaboration des positions programmatiques de l'UDF.

<sup>3</sup> En outre, la modification des statuts en 1996 prévoit une procédure de primaire interne basée sur le vote des adhérents pour la désignation du candidat UDF à l'élection présidentielle.

<sup>4</sup> En d'autres termes, cette démocratisation correspond à la reprise d'un processus d'institutionnalisation.

## 1. Démocratisation des statuts et changement organisationnel à l'UDF

Un lien fort existe entre la démocratisation des statuts d'un parti et son changement organisationnel. Non seulement ce changement statutaire constitue en lui-même un changement significatif, mais la modification des statuts, comme le montre A. Panebianco (1988) est généralement associée à un processus plus large de changement du parti, les modifications, si elles ont un impact, enregistrant surtout une nouvelle distribution du pouvoir interne. Les études sur la dynamique des modèles organisationnels montrent ainsi que la généralisation des procédures de démocratie interne, et plus particulièrement l'élection directe du leader du parti par les adhérents, est associée à des changements de rapport de force entre les différents types d'acteurs dans le parti, souvent au profit des dirigeants de l'organisation et au détriment des militants et des élus (Katz & Mair, 1993 et 1994).

Dans le cas de l'UDF, les clivages internes les plus importants du parti diffèrent significativement des normes observées. S'il existe une compétition avérée entre les quartiers généraux du parti, les élus et le parti sur le terrain, l'organisation confédérale de l'UDF entraîne surtout une concurrence entre les différents partis composantes de l'UDF et entre ces composantes et le centre confédéral. La démocratisation des statuts de la confédération vient ainsi cristalliser une situation de rapport de force entre l'appareil confédéral, surtout incarné par son président, et les composantes. L'enjeu est la situation de l'UDF sur un continuum organisationnel qui irait d'un archétype pur de confédération<sup>5</sup>, uniquement constituée d'acteurs collectifs dont chacun regrouperait les adhésions individuelles, à celui de fédération<sup>6</sup> voire de parti unitaire, éventuellement factionnalisé. Dans un cas, l'UDF est uniquement soumise à la logique des composantes, dans l'autre, elle peut, au moins en partie, s'en émanciper.

Le principe du confédéralisme organisationnel qui avait créé l'UDF s'opposait à l'idée d'une participation directe des adhérents individuels à sa gestion dans la mesure où celle-ci devait être forcément médiatisée par les composantes. Jusqu'en 1998, l'UDF ne connaît pas, en effet, d'adhérents individuels, exceptées quelques personnalités historiques du parti. Toutes les adhésions s'effectuaient au travers de l'une des composantes, l'une d'entre elles regroupant même les Adhérents directs de l'UDF. Jusqu'en 1991, les membres des instances dirigeantes qui ne sont pas membres de droit ou membres cooptés sont toutes désignées à l'intérieur des composantes, suivant des règles propres à chacune d'entre elles. À partir de 1991, les adhérents de l'UDF, en fait ceux des différentes composantes, accèdent à la possibilité d'intervenir dans la gestion de la confédération sans passer par leur composante, au travers

---

<sup>5</sup> On peut noter que l'UDF, à ce niveau, n'a jamais constitué un archétype pur dans la mesure où les élus, et notamment les parlementaires, ont toujours constitué une délégation propre au sein des instances de l'UDF, en dehors de la logique formelle des composantes. De plus, les premiers statuts de 1978 prévoyaient déjà un mécanisme de cooptation au niveau de l'UDF, sans passer par les composantes.

<sup>6</sup> Sur les notions de fédération et de confédération, (Watts, 1998). On notera que les définitions des notions de confédération et de fédération ne se fondent pas principalement sur le type d'adhérents regroupés mais plus fondamentalement sur le type de prise de décision interne. Il en est bien évidemment de même à l'UDF, comme nous le développerons ultérieurement. Les modalités de la démocratisation des statuts, notamment fondée sur l'élection du président confédéral force le passage d'un mode de gestion avant tout consensuel à un mode de gestion à partir d'un principe majoritaire. Nous avons bien ici aussi le passage d'une prise de décision de type confédéral à une prise de décision plutôt sur un mode fédéral.

d'élections de leurs représentants par fédération départementale. La tenue d'élections directe va donc permettre de subvertir en partie la logique des composantes en la remplaçant par une logique territoriale.

La démocratisation des statuts de l'UDF n'est donc pas seulement un moyen de légitimer un processus de renforcement de la confédération au détriment des composantes. Elle est l'une des modalités essentielles de cette construction des pouvoirs de la confédération, qui ne passe pas principalement par l'adjonction successive de nouvelles fonctions<sup>7</sup>. Même dans les discours des dirigeants de l'UDF, la démocratisation n'est pas utilisée comme une rhétorique justifiant la fédéralisation de l'organisation. Le thème de la fédéralisation est en lui-même positivement connoté et d'ailleurs revendiqué par tous les principaux protagonistes de la compétition pour le pouvoir interne, notamment à l'occasion de la succession à la présidence de V. Giscard d'Estaing, en 1996.

La tenue d'élections internes, notamment pour l'élection du président de l'UDF mais plus largement pour la désignation de délégués au sein des différentes instances dirigeantes de l'UDF, agit plus précisément de trois manières pour susciter une telle fédéralisation de l'organisation.

a) La tenue d'élections directes constitue l'UDF comme une assemblée de membres individuels. Significativement, c'est seulement à partir de 1996 que les statuts de l'UDF prévoient l'existence d'une assemblée générale des adhérents. Très concrètement, cela signifie aussi qu'à partir de 1996 peut exister un fichier commun des adhérents de l'UDF, au plan national. Ce fichier, essentiel pour la vérification du bon déroulement des élections<sup>8</sup>, est effectif à partir de 1997. Il prive les composantes du monopole de communication avec leurs adhérents, le journal de l'UDF pouvant être par exemple maintenant envoyé à l'ensemble des membres. Plus substantiellement, l'appareil fédéral peut également s'adresser directement aux adhérents, court-circuitant les composantes. C'est le cas en 1998 avec l'envoi d'un questionnaire en 1998 consultant les adhérents sur leur préférence pour l'avenir de l'UDF, avec fusion ou non des composantes. Si ce type de questionnaire n'est pas, en soi, contraignant comme l'expérience le prouve, il procure une ressource certaine dans les négociations.

b) L'élection directe du président de l'UDF par l'ensemble des adhérents conduit, de manière évidente, au renforcement de son rôle, et, partant, du niveau fédéral qu'il dirige. L'élection directe accorde une légitimité supérieure à celui qui est élu, notamment par rapport aux présidents des composantes. L'élection directe d'un unique président pour l'ensemble de la confédération modifie également la structure de la compétition interne au sein de l'UDF. Les composantes, isolées, ne peuvent plus en être le seul support. Regroupements et alliances apparaissent nécessaires, dans une logique très classique. Mais, au delà de cette mécanique, les clivages internes des composantes peuvent apparaître lors de ces élections. En 1998, lors de la première élection au suffrage direct, parmi les trois candidats en lice, deux composantes

---

<sup>7</sup> Il y a cependant là une exception significative dans l'attribution des pouvoirs de coercition contre les adhérents individuels. En 1996, les pouvoirs de sanction, et notamment l'exclusion, sont transférés des composantes vers l'appareil confédéral.

<sup>8</sup> On notera d'ailleurs que de très nombreuses précautions sont prises autour de ce fichier. Il est sous la responsabilité d'une Commission de surveillance et de contrôle, composée de manière paritaire entre les différentes composantes et l'appareil confédéral. Son accès est très strictement réglementé, la plupart des responsables à l'intérieur de l'UDF et des composantes ayant un droit de regard limité à une partie de ses informations.

ne sont pas directement représentées dans la compétition et une l'est deux fois. En outre, le mode d'élection du président de l'UDF est identique au mode de désignation de son candidat à l'élection présidentielle. L'élection à la présidence devient donc de manière particulièrement limpide une étape nécessaire et préparatoire à une candidature à la présidence de la république.

c) Le renouvellement d'élections directes au sein de l'UDF contribue également à la modification du cadrage et du rythme de la vie interne. Jusqu'alors essentiellement confinés à la vie de leur composante, les adhérents sont maintenant mobilisés périodiquement sur un enjeu au niveau de l'UDF. D'une identification essentiellement tournée vers les composantes, on assiste ainsi à la construction progressive d'identifications individuelles avec l'UDF. Parce que les élections constituent un rite commun, elles contribuent à la formation d'une identité commune. La démocratisation des statuts conforte donc un processus d'institutionnalisation de l'UDF.

La démocratisation de l'UDF peut donc bien être lue de manière instrumentale, dans la direction de sa propre fédéralisation. Chaque nouvelle étape dans cette voie, en 1991, 1996 et 1998 correspond d'ailleurs à la reconfiguration de la coalition dominant l'UDF, symbolisée notamment par un nouveau président, Giscard d'Estaing étant le premier initiateur, Léotard lui succédant, la dernière étape étant franchie avec Bayrou. Si la démocratisation est instrumentale, ses conséquences sur l'organisation s'étendent pourtant plus loin dans la formation d'une nouvelle forme organisationnelle, souvent de manière non maîtrisée.

Dans les années 1990, l'UDF connaît de multiples modifications de son fonctionnement, découlant plus ou moins directement de la démocratisation des statuts, ces modifications étant elles-mêmes plus ou moins sensibles et plus ou moins significatives. L'élection directe des dirigeants, au plan local, a par exemple conduit à des modifications des parcours militants, les responsabilités internes pouvant apparaître désormais pour eux comme une opportunité de faire carrière. De manière plus significative, tandis que les composantes étaient affaiblies, la concurrence entre la direction du parti et, notamment, la direction du groupe parlementaire s'est en revanche accrue sensiblement. Après la confrontation entre C. Millon et F. Léotard, cette situation s'incarne aujourd'hui autour de l'affrontement public entre F. Bayrou et P. Douste-Blazy.

Plus généralement, une question essentielle afférant aux conséquences de cette démocratisation tient à l'acquisition, par les adhérents, d'un véritable pouvoir sur leur parti. La forme de la démocratisation des statuts de l'UDF était limitée, puisque essentiellement circonscrite à la sélection des dirigeants de l'organisation; sa mise en œuvre l'est également. Le choix des adhérents est très largement contraint par le nombre des candidatures, et plus encore par le nombre des candidatures significatives, celles-ci étant souvent uniques. Les deux élections du président de l'UDF, depuis la démocratisation, étaient ainsi sans suspens. La première élection, en 1998, où trois candidats se confrontaient s'est soldée par une victoire attendue de François Bayrou, au premier tour, avec 89% des suffrages. En 2000, celui-ci était le seul à se présenter. Mais même au plan local, l'unicité de candidature est la norme, même si, bien entendu, de très nombreuses situations de véritable concurrence existent. Mais même quand la pluralité des candidatures existe, le pluralisme des opinions n'est que rarement représenté. Les élections internes se déroulent plus souvent comme des compétitions d'ambitions que de valeurs. Lors des conseils nationaux, les opposants à une candidature de F. Bayrou à l'élection présidentielle, pourtant majoritaires chez les parlementaires, n'auront

jamais osé manifester leur opposition au delà de quelques rares discours. Aucune motion concurrente à la motion proposée par la direction du parti n'est présentée.

Pour autant, ce constat d'une "démocratie confisquée" ne doit pas conduire à la conclusion d'une absence de pouvoir des adhérents. L'inexistence d'opposition à F. Bayrou lors des scrutins internes ne reflète en réalité que la reconnaissance d'une position d'infériorité, celle d'une défaite annoncée. Pour les différents leaders en compétition, il apparaît beaucoup moins coûteux d'être absent que de connaître formellement une défaite. La compétition est donc préalable à l'élection mais s'organise en fonction des résultats attendus. Dans cette perspective, la conséquence la plus importante de la démocratisation de l'UDF peut apparaître comme la scission de Démocratie Libérale. La scission de DL peut être en effet comprise comme le résultat d'une compétition existante entre F. Bayrou et A. Madelin pour prendre le contrôle de l'UDF, une fois le président en exercice, F. Léotard, suffisamment affaibli par la double défaite lors des élections législatives de 1997 et surtout lors des régionales de 1998. Le retrait de DL de l'UDF est alors la reconnaissance de sa probable défaite. La probabilité de cette défaite est d'ailleurs implicitement reconnue par A. Madelin dans son discours de justification de la scission. Celui-ci l'explique par le refus "de dissoudre ou de diluer notre famille [libérale]" (A. Madelin, discours du 16 mai 1998).

Dès lors, on peut conclure plus généralement que l'élection au scrutin direct d'un président de l'UDF, parce que c'est un scrutin uninominal, a opéré un changement de gestion de la pluralité interne. D'une prise de décision consensuelle, l'UDF est passée à un mode majoritaire. La dimension instrumentale de la démocratisation de l'UDF s'est donc heurtée à une conséquence d'un effet attendu : dans la mesure où l'UDF devient un véritable parti, c'est le principe même de l'alliance de ses différentes composantes qui a été remis en cause<sup>9</sup>.

## **2. La démocratisation des statuts de l'UDF : implications pour l'environnement**

Si la démocratisation des statuts de l'UDF a provoqué, même indirectement et en conjonction avec d'autres facteurs, la scission de DL, c'est qu'une réforme interne de ce type n'intéresse pas uniquement le parti. Elle a des conséquences plus générales sur le système partisan et sur la relation entre partis, gouvernement et électeurs.

La démocratie dans les partis a été l'objet d'importantes polémiques et a pratiquement fondé, d'ailleurs, l'étude sociologique des organisations partisans (Michels, 1971). Deux approches ont été longtemps dominantes. L'une mettait en valeur la confiscation des procédures de démocratie interne par une oligarchie tandis que l'autre dénonçait le principe même de la démocratie interne comme anti-démocratique, parce que créant des distorsions entre l'offre proposée par les partis et les attentes des électeurs (May, 1973). On retrouve, dans le cas de l'UDF, le paradoxe apparent qu'il existe dans la confrontation de ces deux thèses. Comment des procédures de démocratie internes très limitées dans leur ampleur et dans leurs effets internes peuvent-elles avoir des répercussions sur l'ensemble du système ? Deux réponses peuvent être notamment distinguées. La démocratisation peut agir sur l'image des partis dans l'opinion, notamment en renforçant leur légitimité; elle peut également avoir des conséquences sur l'offre politique présentée par les partis, notamment en terme de programmes et de candidats.

---

<sup>9</sup> Cependant, on n'insistera pas sur le fait que cette scission s'explique par la conjonction de facteurs multiples et ne peut donc pas être résumée à un effet unique de la démocratisation des statuts.

La perception des partis, en France, n'a jamais été particulièrement positive. Les taux d'adhésion ont toujours enregistré un niveau bas, comparés aux autres pays de l'Europe occidentale. Leurs dirigeants, à l'image de l'ensemble de la classe politique, sont jugés comme des personnes éloignées des citoyens ordinaires. Dans le contexte contemporain de "crise des partis", leur démocratisation apparaît comme un moyen de préserver leur légitimité, ou, du moins, de ne pas voir trop se dégrader leur image (Scarrow, 2000).

Pour l'UDF, la démocratisation n'a pas du tout été pensée comme mode de légitimation externe. La démocratisation du parti n'aura pas constitué à un axe majeur de communication. Une campagne d'adhésion est bien lancée en 1999, soulignant dans une série de tracts les possibilités de participer à la vie interne, "Votre avis est pris en compte", mais la thématique générale demeure d'une nature sensiblement différente, le slogan retenu choisissant d'insister sur d'autres types d'incitations sélectives : "Vous aussi... en adhérant à la Nouvelle UDF, préparez la relève et bénéficiez des services modernes que vous attendez"<sup>10</sup>.

Nous ne disposons pas d'indicateurs quantitatifs directs sur l'image des partis. Cette perception peut être cependant appréhendée, mais il est vrai de manière brouillée par de nombreux autres facteurs, par les déclarations d'identifications avec la confédération (tableau 1)<sup>11</sup>. De manière peu surprenante, les résultats obtenus montre une absence totale de lien, de manière conjoncturelle ou de manière structurelle, entre la démocratisation de l'UDF et l'évolution des déclarations d'identification.

Tableau 1 : déclarations d'identification avec l'UDF (1985-1999).

	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
% des répondants s'identifiant avec l'UDF	14 %	16 %	11 %	16 %	9 %	-	11 %	10 %	12 %	10 %	9 %	8 %	8 %	6 %	6 %

Sources : sondages de l'Observatoire Interrégional du Politique.

La démocratisation de l'UDF a donc probablement eu peu d'impact sur sa perception dans la société, d'ailleurs peu informée sur ces questions d'organisation interne. L'UDF n'a pas réussi, au travers de sa démocratisation, à même combler son "déficit d'image" par rapport aux autres partis de gouvernements, eux beaucoup plus clairement identifiés.

<sup>10</sup> Deux thèmes sont particulièrement retenus : "vous bénéficiez d'une information et d'une formation privilégiées... Le siège national de l'UDF et votre fédération peuvent vous aider à être candidat à une élection municipale, cantonale, législative. (Tract de l'UDF, Bienvenue, 1999).

<sup>11</sup> Les identifications apparaissent un meilleur indicateur que le niveau des adhésions parce que, rappelons-le, les adhésions étaient indirectes à l'UDF. Elles montrent toutefois une tendance identique à celle des identifications. Cependant, on peut percevoir, de manière conjoncturelle, de légères augmentations d'adhésion ou une diminution de leur baisse, depuis 1996, à l'occasion des élections internes. Cet effet résulte essentiellement de stratégie de mobilisations locales, lors des élections dans les fédérations, par différents candidats en compétition.

Les implications de la démocratisation de l'UDF, pour son environnement, sont en fait à rechercher dans la direction des modifications de l'offre politique. Directement, la démocratisation n'a qu'un faible impact, dans la mesure où elle n'a concerné ni la sélection des candidats aux élections (à l'exception toutefois significative du candidat à la présidence de la République) ni, de manière vraiment significative, les procédures d'élaboration des programmes et des positions politiques de l'UDF. Bien évidemment, le choix du président du parti a cependant des répercussions et sur la ligne de son parti, le credo centriste adopté pendant un temps par l'UDF étant clairement le choix de F. Bayrou, et, au moins à la marge, sur le choix des candidats présentés<sup>12</sup>. Là où le rôle du président devient beaucoup plus significatif concerne la passation d'accords électoraux. La décision de F. Bayrou, contestée par certains des parlementaires UDF mais largement soutenue par les adhérents, de mener une liste constituée par la seule UDF à l'occasion de l'élection européenne de 1999 a eu un impact clair sur l'offre politique au moment du scrutin, en représentant notamment les thèses en faveur d'une Europe fédérale.

En adoptant maintenant une conception extensive des implications de la démocratisation, notamment par la prise en compte des effets de la scission de DL, on peut mettre en lumière une accentuation de la distorsion entre système des partis et système des candidatures au sein de la droite modérée. A l'occasion des prochaines élections présidentielles, F. Bayrou, s'il a été investi à l'unanimité par ses adhérents, fait face une opposition de ses parlementaires qui soutiennent dans une très large majorité J. Chirac, dès le premier tour. Pour les élections législatives, l'idée, un moment en faveur au sein de la direction de l'UDF, d'organiser des primaires à droite lors du premier tour a complètement été abandonnée au profit d'une traditionnelle unité de candidatures. Choix électoral et soutien à un parti peuvent être ainsi complètement déconnectés. L'UDF, qui recueille de manière stable depuis un an quatre à six pour cent d'intentions de vote dans les sondages, contre 20 à 25 % pour le RPR, peut revendiquer pour elle plus du tiers des investitures pour les prochaines élections législatives.

### **Conclusion**

Pour conclure, on peut se demander dans quelle mesure la démocratisation des statuts de l'UDF est démocratique. Au delà d'un problème aux connotations normatives évidentes, il apparaît pour cela nécessaire de se référer à différents modèles de la démocratie qui imputent aux partis des fonctions différentes (Teorell, 1999; Haegel, Putz, Sauger, 2001(b)).

Si la démocratie intra-partisane est justifiée en termes participatif, de formation citoyenne, ou délibératif, de contribution au débat dans l'espace public, il apparaît clair que la démocratisation de l'UDF n'a que peu d'impact, si ce n'est très marginal. La démocratisation de l'UDF a eu essentiellement des effets en termes de compétition. La crainte de voir les électeurs dépossédés de leurs droits par les adhérents des partis, de voir une tendance à la polarisation des positions politiques est sans aucun doute possible écarté. En revanche, la démocratisation, parce qu'elle a provoqué une scission importante au sein de l'UDF, peut avoir contribué au brouillage de l'offre politique au sein de la droite modérée. Dans la mesure où les candidatures ne peuvent plus être identifiées clairement, il y a là un risque si on attribue au parti une fonction essentielle dans la structuration des choix politiques. Dans ce cadre, c'est

---

<sup>12</sup> De même, le président de l'UDF a des pouvoirs, certes réduits, sur la sélection des candidats, notamment en autorisant ou non certaines "primaires" entre UDF et RPR ou en promouvant certains de "ses" candidats. Toutefois, le lien entre les prises de position lors des élections internes et les choix par la suite opérés peut apparaître, à certains moments, assez lâche.

la légitimité de l'existence même de différents partis au sein de la droite modérée qui est remise en cause, notamment par ses électeurs, qui se prononcent dans des majorités particulièrement importantes pour la fusion des différents partis<sup>13</sup>. Loin d'aboutir au renforcement souhaité de l'UDF, la démocratisation de ses statuts a ainsi contribué à poser la simple question de sa raison d'être.

### Bibliographie

- Haegel, Florence, Putz, Christine, Sauger, Nicolas, 2001(a), "Organizational changes and democratisation in French right wing political parties", contribution présentée à la session 2001 des workshops de l'ECPR (Grenoble).
- Haegel, Florence, Putz, Christine, Sauger, Nicolas, 2001(b), "La transformation de la démocratie dans et par les parties : la démocratisation interne de l'UDF et du RPR", contribution au projet majeur 2001 du CEVIPOF.
- Hanley, David, 1999, "Compromise, Party Management and Fair Shares : The Case of the French UDF", *Party Politics*, 5 (2) : pp. 171-189.
- Katz, Richard & Peter Mair (éds), 1994, *How parties organize, Change and Adpatation in Party Organizations in Western Democracies*, Londres, SAGE.
- Katz, Richard, 1993, "The evolution of party organizations in Europe : three faces of party organization", *American Review of Politics*, (14), pp.593-617.
- Massart, Alexis, 1997, *UDF : Naissance et organisation d'un regroupement de partis*, Thèse de Science Politique de l'Université de Lille II.
- May, John, 1973, "Opinion structure of political parties: the special law of curvilinear disparity", *Political Studies*, 21 (2), pp. 135-151.
- Michels, Robert, 1971 (1913), *Les partis politiques*, Paris, Flammarion.
- Panbianco, Angelo, 1988, *Political Parties : Organization an Power*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Scarrow, Susan, 2000, "Parties without members ? Party organization in a changing electoral environment", in R. Dalton, M. Wattenberg (eds), *Parties without Partisans. Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford-New York, Oxford University Press, pp. 79-101.
- Scarrow, Susan, Webb, Paul, Farrel, David, 2000, " From Social Integration to Electoral Contestation. The Changing Distribution of Power within Political Parties", in R. Dalton, M. Wattenberg (eds), *Parties without Partisans. Political Change in Advanced Industrial Democracies*, Oxford-New York, Oxford University Press, pp. 129-153.
- Teorell, Jan, 1999, "A Deliberative Defence of intra-party democracy", *Party Politics*, 5(3), pp. 363-382.
- Thiébault, Jean-Louis, 1988, *Les caractéristiques organisationnelles d'une confédération de partis : l'exemple de l'UDF*, contribution au Congrès National de l'AFSP, Bordeaux.
- Watts, Ronald, 1998, "Federalism, Federal Political Systems, and Federations", *Annual Review of Political Science*, 1, pp. 117-138.

---

<sup>13</sup> Dans le sondage du CSA (réalisé par téléphone les 8 et 9 et les 14 et 15 novembre 2000 auprès d'un échantillon de 484 sympathisants de droite extrait de deux échantillons nationaux représentatifs de 1000 personnes âgées de 18 ans et plus, constitués selon la méthode des quotas) on voit ainsi que 84 % des sympathisants de l'UDF se prononcent par exemple pour cette fusion.